

Rapport public Parcoursup session 2024

GAMBETTA CARNOT - BTS - Production - Electrotechnique - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

GAMBETTA CARNOT - BTS - Production - Electrotechnique - en apprentissage (40784)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
GAMBETTA CARNOT - BTS - Production - Electrotechnique - en apprentissage (40784)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	101	2

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	<ul style="list-style-type: none"> *Compétences scientifiques et technologiques *Compétences en matière de communication technique *Compétences en matière d'expression écrite et orale, y compris en Anglais sur la base : *Notes en Mathématiques, Sciences Physiques, Spécialité pour les voies technologiques et professionnelles *Notes en Français et en Anglais 	Bulletins sur 2 ans Relevés de notes (examens et diplômes)	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> *Contenu des enseignements / cursus du candidat *Compétences scientifiques, technologiques, de communication sur la base : *Adéquation du cursus avec la formation (Série / spécialité / options) *Notes et appréciations des bulletins *Appréciations de la fiche avenir 	Bulletins sur 2 ans Fiche avenir du candidat	Essentiel
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> * Capacités d'organisation et d'autonomie * Expression écrite et orale sur la base : *Appréciations des bulletins *Avis du conseil de classe sur la capacité à s'investir et l'autonomie *Expression écrite et positionnement dans le projet de formation motivé 	projet de formation motivé - bulletins -fiche avenir	Très important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de poursuite d'études après la formation exprimé dans le projet de formation motivé. connaissance des exigences de la formation, de son contenu et de ses débouchés Cohérence du projet *Participation à des événements organisés par l'établissement pour faire connaître la formation (Journée Portes Ouvertes, Immersions) signalée par le candidat.	Projet de formation motivé	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Travail en équipe Activités liées au projet d'études ou professionnel *Activités montrant la capacité à travailler en équipe.	Fiche avenir Projet de formation motivé Mention de stages effectués	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)
- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systèmes d'information et numérique (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les données renseignées par les candidats ont été traitées sur tableur avant la tenue de la commission par un personnel administratif.

Classement pédagogique

1) Tri préalable des candidats entre parcours "classiques" et "parcours particuliers" nécessitant un examen préalable individuel par la commission pour pouvoir vérifier si le parcours du candidat permettra de suivre dans la formation : élèves venant de l'étranger (sauf quand il s'agissait de lycée français à l'étranger), réorientation après un parcours dans l'enseignement supérieur. En effet, les différentes rubriques de l'extraction excel ne sont pas renseignées pour ces candidatures (fiche avenir), qui du coup ne peuvent pas être traitées de manière systématique.

2) Attribution de points d'après la fiche avenir pour les candidatures classiques : pour chacun des items "Méthode de travail", "Autonomie", "Capacité à s'investir", "Avis sur la capacité à réussir" : 15 points si le conseil de classe du lycée d'origine a indiqué "Très satisfaisant", 10 points pour "Satisfaisant", 5 points pour "Assez satisfaisant", 0 point pour "Peu démontré" ou case vide.

3) Attribution de 10 points pour un engagement particulier, citoyen notamment, signalé par le conseil de classe du lycée.

4) Critères sociaux (Bourses) : addition du nombre de parts ou d'échelons de bourse du secondaire et du code ACB, affectation de 10 points par "part" ainsi obtenue.

5) Mise en exergue des élèves du lycée (couleur verte) pour une sécurisation du parcours. A nombre de points égal pour plusieurs candidats, et à valeur intrinsèque du dossier égale, sécurisation du parcours au sein de l'établissement.

La commission a ainsi récupéré un fichier global avec un pré-classement par total de points décroissant pour les parcours classiques.

Elle a ensuite examiné les dossiers individuels pour départager les élèves ayant un nombre de points égal, en s'intéressant à leur lettre de motivation, à leurs bulletins... et pour intégrer les parcours non classiques au bon niveau du classement, et a fourni un classement pédagogique.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'

examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

1. Lors de votre prospection pour la formation ciblée, vous êtes généralement renvoyés vers un **site Internet**. **Lisez bien l'ensemble des données**. Des immersions peuvent vous être proposées pour conforter votre choix, des consignes peuvent vous être données. **Pour l'internat, un dossier de candidature doit être renvoyé à l'établissement au plus tard début avril (à télécharger sur le site de l'établissement)**. Beaucoup de candidats à la formation n'envoient rien, et se soucient d'une éventuelle place d'internat une fois la formation acceptée. Pour les STS, la remontée des dossiers nous permet de déterminer le nombre de places réservées pour la formation. Sans demande, pas de place prévue !
2. En cas de doute sur certains éléments, téléphonez ou envoyez un courriel à l'établissement avant la clôture de la plateforme.
3. Votre lettre de motivation est importante pour vous différencier des autres. Expliquez votre projet, sa maturation, la cohérence de vos choix scolaires et extra-scolaires.

Signature :

SANDRINE FRESCAL,

Chef d'établissement de l'établissement GAMBETTA
CARNOT